

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté 25 MARS 2026

modifiant l'arrêté du 19 mars 2026 portant nomination des présidente et membres du jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice (session 2026)

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice, en date du 17 décembre 2025, portant ouverture au titre de l'année 2026 de trois concours et d'un premier concours spécial pour le recrutement d'auditeurs de justice (École nationale de la nationale de la magistrature) ;

Vu les propositions formulées par le Conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature, en date du 16 mars 2026 ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2026 portant nomination des présidente et membres du jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice (session 2026) ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 19 mars 2026 est modifié comme suit :

Au lieu de : « Le jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice pour la session 2025, est ainsi composé : ... » ;

Lire : « Le jury des concours de recrutement d'auditeurs de justice pour la session 2026 est ainsi composé : ... ».

Et au lieu de : « Mme Marie-Bérangère LESELLIER, psychologue ; »

Lire : « Mme Marie-Bérangère LESELLIER, psychologue ; »

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'École nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait, le 25 MARS 2026

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Par déléation,

Le directeur des services judiciaires

Jean SEITHER

